Zeitschrift: Domaine public **Herausgeber:** Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1066

Artikel: Suisse - URSS
Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021654

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Suisse – URSS

Petite chronique de septante-trois ans de relations particulières.

(ag) La Suisse a donc été la première à prendre acte de la dissolution de l'URSS et à reconnaître les Etats qui la composaient, avant même que le président encore en exercice, M. Gorbatchev, ait renoncé à son mandat. Le désir de démontrer l'indépendance de notre diplomatie, maîtresse du choix de la décision et du moment, justifiait-il cette inélégance, dont personne ne s'est, semble-t-il, offusqué ? Malheur aux vaincus!

Les relations suisses-soviétiques auront donc jusqu'au bout été particulières. On en rappellera quelques temps forts.

Au lendemain de la proclamation de la grève générale, soit le 12 novembre 1918, le Conseil fédéral ordonne l'expulsion de la légation soviétique (mission Berzine) qui se serait immiscée dans les affaires intérieures suisses. Les membres sont conduits à la gare de Berne, en voiture, escortés par des dragons, fusils en bandoulière.

Ils représentaient depuis peu la Russie de Lénine.

Le 19 novembre, en représailles, les Soviets laissent piller à Petrograd les biens de la légation suisse dont l'exterritorialité n'est plus protégée. La Suisse de son côté établit des liens avec des Etats provisoirement autonomes, tels l'Ukraine et la Géorgie.

La Confédération refusa par la suite de nouer des relations commerciales avec les Soviets, mais ne s'associa pas au blocus économique décidé par les Alliés en 1919. De même elle ne participa pas à la Conférence de Gênes en 1922, qui propose à la Russie un pacte de nonagression. La Suisse invoque la neutralité pour justifier cette abstention.

Le 10 mai 1923, à l'hôtel Cécil à Lausanne, Vatslav Vorovsky, observateur soviétique qui suit la conférence sur la Turquie, est assassiné par Maurice Conradi, un Suisse qui avait vécu en Russie où sa famille avait subi des exactions, et qui avait participé à la contre-révolution dans les rangs de l'armée Wrangel. Deux autres membres de la légation soviétique sont blessés. Le 16 novembre, Conradi fut acquitté par le jury vaudois, sous les applaudissements du public. La tension fut dès lors à son comble. L'URSS refusait même de participer sur sol suisse aux conférences internationales, estimant que ses délégués n'y seraient pas en sécurité.

Les tentatives de nouer quelques relations commerciales (accord de Berlin, 1927, où fut décidé l'octroi d'une indemnité à la veuve de Vorovsky) furent violemment critiquées sans donner aucun résultat concret. Alors que l'URSS avait été reconnue par l'Angleterre, la France et l'Italie, la Suisse faisant exception.

Le 17 septembre 1934, le conseiller fédéral Giuseppe Motta prononça son discours célèbre contre l'admission de l'URSS à la Société des Nations. Il opposait les idéaux de la SDN à la volonté révolutionnaire et de dépassement territorial de l'URSS. «Nous veillerons», devait-il affirmer en conclusion. Mais le lendemain, les grandes puissances, la France en tête, renouant avec la diplomatie traditionnelle des alliances, faisaient admettre l'URSS.

En 1944, l'issue de la guerre était con-

nue, Pilet-Golaz tente d'établir des relations diplomatiques avec l'URSS. Le 1^{er} novembre, refus insultant de l'URSS. Ce sera une des raisons de la démission, le même mois, de Pilet-Golaz. Il laissait le champ libre à un homme neuf, Max Petitpierre. Il fallut d'abord régler le rapatriement (avec quelle garantie?) des soldats russes internés en Suisse.

En mars 1946, avec un décalage de vingt-huit ans, la Suisse instaurait des relations diplomatiques normales avec l'URSS. Après des rapports si difficiles et tardifs, la précipitation à couper le lien (ou inversement le zèle à reconnaître le nouveau régime des Etats indépendants) s'inscrit dans une longue série tourmentée.

On relèvera que la doctrine diplomatique suisse (nous reconnaissons des Etats et non des gouvernements) a connu ainsi une immense exception.

Il était d'ailleurs amusant d'entendre René Felber la rappeler avec conviction, tout en ajoutant que la Suisse ne reconnaissait pas la Géorgie en raison des troubles intérieurs secouant ce pays!

NOMINATIONS

La noce à Thomas

(jd) On peut comprendre la déception d'Otto Stich. Il y a quelques années, Kurt Schildknecht, son candidat au directoire de la Banque nationale, n'avait pu s'imposer. Et aujourd'hui le Conseil fédéral préfère l'avocat d'affaires radical Silvio de Capitani au socialiste Hans Schmid, professeur à la Haute-Ecole de Saint-Gall, pour présider la Commission fédérale des banques. (CFB). Ce n'est que confirmation d'une pratique bien établie, à savoir que les grandes administrations économiques et monétaires restent des chasses gardées des partis bourgeois et des organisations patronales. Ainsi par exemple l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), bien que responsable au premier chef de la sécurité des travailleurs, n'a jamais pu être dirigé par une personne proche des milieux syndicaux.

Concernant la CFB, on peut regretter que le choix du Conseil fédéral se soit porté sur une personnalité proche de la retraite et relativement nouvelle au sein de la commission alors que Hans Schmid aurait pu mieux assurer une continuité d'autant plus nécessaire que la commission va se trouver devant des tâches accrues.

Néanmoins cette nomination peu satisfaisante ne justifie en rien la remarque perfide d'Otto Stich lors d'une récente conférence de presse: «On ne peut servir deux maîtres» a-t-il lâché à propos de Silvio de Capitani, faisant allusion aux mandats d'administrateur de banque de ce dernier. Dans un système d'administration de milice tel que celui de la CFB, il est normal de faire appel notamment à des gens du sérail et il n'est pas honnête de suggérer que des contacts professionnels avec le milieu bancaire interdisent a priori une attitude indépendante et critique à l'égard de ce même milieu.

La désignation de Philippe Roch comme nouveau directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) a également provoqué quelques grincements de dents; ces mêmes milieux qui estiment tout à fait naturel de monopoliser les postes de responsabilité dès lors qu'il s'agit d'affaires économiques et financières, ressentent comme une véritable provocation la présence d'un militant écologiste à la tête de l'OFEFP. Bel exemple de double logique! En réalité les activités de Philippe Roch à la tête du WWF suisse et au sein du mouvement anti-